



Patrick BRAOUEZEC

député de la 2^e circonscription de Seine-Saint-Denis

En ce moment, je travaille sur

La réforme des collectivités territoriales. Elle ne doit pas être détachée de la suppression de la taxe professionnelle et du Grand Paris de Sarkozy. Les trois textes participent d'un même projet politique très bien orchestré.

Tout est absolument lié. La dynamique engagée par le Gouvernement va clairement dynamiser les logiques de survie des territoires les plus vulnérables, des territoires où les besoins en services publics sont les plus importants.

Par ailleurs, elle crée les conseillers territoriaux qui seront amenés à jouer le rôle de conseillers généraux et régionaux en même temps. Sans compter le nouveau mode de scrutin uninominal à un tour qui élimine d'office les petits partis et le pluralisme de la démocratie locale. Pire, il va permettre une surreprésentation de l'UMP. Après le charcutage des circonscriptions des députés, la droite pourra conserver la majorité de sièges tout en étant minoritaire en voix!

Cette réforme participe pleinement du dépeçage de la démocratie locale et consiste très clairement à revenir sur les principes fondamentaux de la décentralisation.

La LOPPSI 2. Cet étrange acronyme signifie *Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure* et cache en réalité le nouveau volet de la politique ultra-sécuritaire de Sarkozy.

A l'ordre du jour : durcissement de la lutte contre la jeune délinquance, multiplication des fichiers, contrôle de la "cybercriminalité" et extension massive de la vidéosurveillance.

Ceux qui ont lu *1984* de Georges Orwell ou vu *Minority Report* de Spielberg se feront une idée assez précise de la société que ce texte dessine. Il dresse le portrait d'une société où l'ensemble des faits et gestes de chacun d'entre nous, dans le réel comme dans le virtuel (via Internet ou le téléphone) est suivi, fiché et recoupé avec d'autres sources d'information, à commencer par les images issues de la vidéosurveillance afin de lutter contre la criminalité.

Ce texte fourre-tout réunit des mesures tape-à-l'oeil : couvre-feu sur les mineurs, durcissement contre la délinquance routière, création de réserve civile de la police ouverte aux retraités... Et contribuent à criminaliser un peu plus l'ensemble des français, à commencer par les plus précaires et les plus engagés comme les syndicalistes.

Cette énième loi privilégie malheureusement la technique sur l'humain, le chiffre sur la qualité, le contrôle sur la prévention...

J'ai récemment voté

Pour des mesures urgentes pour le logement, visant à interdire les expulsions pour les personnes en difficulté économique et sociale; à renforcer le droit de réquisition des logements vacants par les préfets; à limiter la somme acquittée pour le loyer et les charges à 20% du revenu des ménages; multiplier par 10 les indemnités dues par les communes n'appliquant pas la SRU (Solidarité, Renouvellement Urbain). Ces propositions présentées par notre groupe, ont toutes été rejetées par le Secrétaire d'état au logement.

Contre la privatisation de la Poste qui participe de l'offensive générale contre le secteur public. Cette loi menace l'entreprise et les postiers, mais aussi la présence postale territoriale. La Poste et ses services bancaires, qui ne doivent pas être traités comme les autres, répondent à des besoins sociaux dont l'absence va surtout pâtir aux plus précaires. A commencer par notre département où le nombre de comptes postaux bat des records...

Contre le Grand Paris de Sarkozy qui porte une dangereuse logique pour l'avenir, tant économique qu'écologique et social de la métropole francilienne. En effet, elle ne se construit pas qu'à partir de considérations économiques dictées par le schéma de transport du Grand 8. Il faudrait au contraire partir de l'humain, de son habitat, de ses possibilités de travail, de son rapport aux inégalités pour dessiner une métropole qui prenne en compte les besoins de l'ensemble des franciliens.



J'ai interpellé le gouvernement

Le ministre du travail, à propos d'un des engagements pris en juin 2008 par le Président de la République en matière de mise en accessibilité des bâtiments et des équipements pour les personnes qui perçoivent l'allocation aux adultes handicapés. Or, le fond interministériel pour l'accessibilité des personnes handicapées, n'est plus abondé depuis 2007. A l'heure actuelle, rien n'a changé. Et les promesses continuent de n'engager que ceux qui y croient!

Le ministre de l'immigration, à propos de son budget 2010 qui renforce l'aspect répressif et l'exclusion plutôt que l'intégration, au risque de décisions aux conséquences dramatiques. Ce budget d'affichage est malheureusement fondé sur une politique du chiffre, de chasse aux enfants, aux familles... L'augmentation de ce budget permet de mieux traquer les migrants au point de renvoyer des mineurs dont l'un des parents est français, de séparer des familles.

Le gouvernement m'a répondu à propos

Des difficultés à renouveler les pièces d'identité. De plus en plus de français sont dépossédés de leur nationalité française suite à un renouvellement de carte d'identité, passeports ou aux titres administratifs pour cause de non présentation du certificat de naturalisation des parents ou grands-parents ou autres papiers administratifs. Monsieur Hortefeux affirme aujourd'hui que le renouvellement sera automatique sur simple présentation d'une carte nationale d'identité plastifiée. Restons néanmoins vigilants !

De la suppression de la taxe professionnelle dont la différence -de taille- ne doit pas être supportée par les ménages, mais bien par les entreprises. Car, au-delà d'être l'une des principales recettes des collectivités locales, la fameuse TP marque l'ancrage responsable de l'entreprise à son territoire. Suite à une forte mobilisation des parlementaires, il a été acté qu'une nouvelle cotisation serait indexée sur la valeur ajoutée des entreprises. Leur apport économique au territoire, même s'il est moins fort qu'avant, est donc toujours réel. C'est un moindre mal pour les collectivités locales qui, pour faire face au transfert de compétences de l'État sans les transferts financiers équivalents, voient leur volet "dépenses" exploser.

La réforme du travail parlementaire en deux mots

Les conséquences catastrophiques de la réforme du travail parlementaire ont pu échapper à certains tant elle a été présentée comme une avancée pour les parlementaires. En l'occurrence, les mécanismes qui ont été mis en place rabaisent considérablement les droits des parlementaires de manière générale et de l'opposition en particulier : ils finissent d'inscrire quasi définitivement le bipartisme dans le marbre institutionnel.

Notons que le gouvernement saborde le travail du Parlement en lui imposant systématiquement les lectures accélérées de textes de loi dont la qualité est de plus en plus médiocre.

Avec le Député

Les prochains grands dossiers parlementaires tourneront autour de la question des retraites, du Grenelle II, de la réforme des collectivités territoriales... Sur ces questions, comme sur les autres, nous devons travailler ensemble à travers le blog où vous pouvez poster vos réflexions ou à travers les futurs comités d'initiatives et d'actions.

Un problème avec l'administration publique ou victime de violences policières ? Saisir le médiateur de la République ou la CNDS (Commission nationale pour la déontologie de la sécurité) via le député.



Informations pratiques

Mon travail parlementaire. Chaque député est affecté à une des huit commissions permanentes. Je siége dans la commission des lois qui traite des questions de justice, d'immigration, d'institutions territoriales et de la Constitution.

Mes coordonnées :

Hôtel de ville, BP269,
93200 Saint-Denis cedex
tel : 01 49 33 63 66

Adresse électronique :

patrickbraouezec@gmail.com

Blog

www.patrickbraouezec.net

N'hésitez à rejoindre mon comité d'initiatives et d'actions

qui se réunit tous les troisièmes lundis de chaque mois à 18h30 à l'hôtel de ville de Saint-Denis.

Prochaines dates à noter :

- le lundi 15 mars à 18h30
- le lundi 12 avril à 18h30
- le lundi 17 mai à 18h30
- le lundi 28 juin à 18h30

